

Procès-verbal  
de la séance du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Sommets

PROVINCE DE QUÉBEC  
LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS

Le 10 juin 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Sommets tenue le 10 juin 2025 à 18 h 30 au centre administratif situé au 449, rue Percy à Magog.

**PRÉSENCES**

Mme Caroline Lacroix, présidente  
Mme Karine Morin, vice-présidente  
M. Pierre Asselin  
Mme Isabelle Barrette  
Mme Josée Banville  
Mme Laurie-Anne Bédard (visioconférence)  
Mme France Boucher (visioconférence)  
M. Benoit Champagne  
Mme Mélissa Fournier  
Mme Julie Jutras  
M. Jean-François Paradis

Et Lisa Rodrigue, directrice générale

Aussi présent :

Lyne Beauchamp, directrice du Service du secrétariat général et des communications

**ABSENCE**

Mme Joëlle Martineau

**1. OUVERTURE**

**CA-250610-1.1**

**Ouverture de la séance par la présidente à 18 h 30**

La présidente souhaite la bienvenue à tous les membres.

Procès-verbal  
de la séance du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Sommets

**CA-250610-1.2**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Karine Morin, administratrice, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA-250610-1.3**

**Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2025**

Il est proposé par Benoit Champagne, administrateur, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 25 mars 2025 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA-250610-1.4**

**Période de questions du public et suivis**

Madame Karine Côté pose des questions en lien avec le projet de l'Aréna Memphrémagog Inc.

**2. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**3. POINTS DE DÉCISION**

**PRÉSIDENCE**

**CA-250610-3.1**

**Besoins locaux exprimés par le conseil d'administration du CSSDS dans le cadre du processus de nomination des directeurs généraux selon la *Loi sur l'instruction publique***

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation*;

CONSIDÉRANT qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, la directrice générale ou le directeur général du centre de services scolaire sera nommé(e) par le gouvernement sur recommandation du ministre, lequel doit tenir compte des besoins locaux exprimés par le conseil d'administration;

Procès-verbal  
de la séance du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT la lettre de la sous-ministre adjointe transmise le 30 mai 2025 invitant le conseil d'administration à communiquer au ministre les besoins locaux à l'égard de certaines compétences que devrait avoir la dirigeante ou le dirigeant de l'organisation, en outre du leadership pédagogique, et ce, en fonction des caractéristiques et des spécificités propres au milieu au sein duquel elle ou il sera appelé(e) à évoluer;

CONSIDÉRANT que les besoins locaux ont été colligés dans le document « Identification des besoins locaux pour la nomination d'une directrice générale ou d'un directeur général du centre de services scolaire »;

Il est proposé par Karine Morin, administratrice, et résolu :

D'ADOPTER le document modifié « Identification des besoins locaux pour la nomination d'une directrice générale ou d'un directeur général du centre de services scolaire »;

DE TRANSMETTRE ce document au ministre d'ici le 13 juin 2025.

#### **4. POINTS D'INFORMATION**

#### **5. AFFAIRES DIVERSES**

#### **6. RAPPORT DU PRÉSIDENT**

#### **7. CLÔTURE**

##### **CA-250610-7.1**

##### **Période d'intervention des membres du conseil**

Benoit Champagne a émis des commentaires sur les délais de publication de la séance extraordinaire du 10 juin 2025. La secrétaire générale confirme que les modalités de publication requises ont été respectées.

Procès-verbal  
de la séance du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Sommets

**CA-250610-7.2**

**Levée de l'assemblée à 19 h 06**

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

Il est proposé par Karine Morin, administratrice, et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

La présidente

---

La secrétaire générale